

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 09
- absents : 1
- exclus : 0

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 15

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, THIRIOT Christian, LUCIANO Luc, NOUVEL Alain, DRAMAIX Jean-Guy, MILLET Jérôme, CORNAND Jean-Jacques, MARCHAL Laurence, MORIN Catherine.

Excusée : DUMAS Chantal (a donné pouvoir à DRAMAIX Jean Guy).

Date de convocation :
13/10/2023

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : Laurence MARCHAL

Objet :

Délibération n°21.2023

Attribution de subvention Associations Syndicat du Tilleul et Beauvoisin Jumelages pour l'année 2023

Monsieur le Maire délègue à Laurence MARCHAL la présentation des demandes de subvention des associations Syndicat du Tilleul et Beauvoisin Jumelages. Il est rappelé que les élus membres ou ayant des responsabilités au sein de cette association ne peuvent pas prendre part au vote. Messieurs Christian Thiriot et Jean-Jacques Cornand n'ont pas pris part au vote. Madame MARCHAL propose les attributions suivantes :

Association	Montant attribué 2022	Montant demandé 2023	Montant proposé 2023
Syndicat du Tilleul	175		175
Beauvoisin Jumelages	300	500	300

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le montant proposé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention à ces associations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le
Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Fait à Beauvoisin, le 17/10/2023
Christian THIRIOT, Maire.

